L 2052H n

1617 10.e Part. liu. 12

DISCOVRS

sur le suiect de la mort du Seigneur Struard Escossois, decapité deuant le Chasteau du Louure à Paris.

Le Lundy 27. de Feburier dernier.

A PARIS

De l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil, entre le Pont sainct Michel & la ruë de la Harpe à l'Etoile couronnee.

M. DC. XVII.

Case
F
39
.326
1617dc.

THE NEWBERRY
LIBRARY

48-1127

DISCOVRS SVR LE SVject de la mort du Seigneur Struard Escossois decapité deuant le Chasteau du Louure à Paris, le Lundy 27. Feburier dernier.

DIEV veut estre reueré en son Image & representation, a ceste fin donna il l'estre à l'homme, à ce suiect le fit il son Image & semblance, les Roys creés de la plus pure substance des elemens, en qui reluit son pouuoir & puissance, sont ces parlantes voix, qui doiuent faire obseruer ses vouloirs & redouter ses iugemens, & comme il veut estre redouté en ce qu'il deffend, aussi veut il que ceux qui le representent se rendent redoutables notamment à l'endroit de ceux qui pour se rẽdre indomptables aux Prouinces mesprisent l'authorité du Prince, cõ-

temnent ſes loix, ſe mocquent de ſes Edicts, loix & ordonnances, & commettét des crimes ſi grands, & ſi eſtranges, qu'il ny a ſorte de patiẽce qui ne ſe conuertiſſe en fureur & ceſte fureur en la iuſte vengeance que l'on doit prendre de telles impunitez.

Ce n'eſt pas choſe introduitte d'auiourd huy que la minorité & bas aage de nos Roys, ait receu des trauerſes par les mouuements ciuils & meſcontentemẽs volontaires des grands du Royaume : long temps auant le regne de S. Louys ceſte boutade enragee ſe vit ardamment pourſuiuie par les ennemis de l'Eſtat, qui trauerſerent des ieunes Roys de la ſeconde lignee de mille ſortes de calamitez qu'ils firent voir aux deſpens du pauure peuple, qui eut la charge de toute leur furie, & fut le but & le blãc où frapperent tous les coups de colere de ceux qui coloroient leur deſſeins par les plauſibles pretextes de la Reformation de l'Eſtat.

Hé! que voyons nous en nos iours, faut il qu'au grãd regret des proches alliez de ceſte Couronne & au reproche

de la nation Françoise, on voye vn debonnaire Prince, vn Roy si bon, vn Monarque si paisible qui ne demande que le repos entre les siens, que le bien de ses suiets, soit en ses ieunes ans troublé en son Estat par ceux qui ont le plus iuste interest à la conseruation & deffence, obligez en cela par la bonté munifique & liberalle de la Royne sa tres honorée Dame & mere, & par les fauorables traictemens que tous ont esgallement receu de sa Majesté, lors qu'ils s'en sont rendus dignes par la continuation de leurs seruices & merites.

Mais ce qui est de tres insupportable, & remarquable à la posterité qui ne s'estonnera à iamais de dire ou entẽdre que ceux mesmes qui sont commis à la garde particuliere de la personne de sa Majesté, oublient ses gratifications, sa bien-vueillance & ce qu'ils sont pour deuenir traistres, factieux & gens de pratique au preiudice de son seruice, & du respect qui est deu à l'authorité souueraine. Ie ne pretend en ceci taxer ny donner occasion d'offencer ceux qui iusques à maintenãt sõt demeurez & demeurent en leur deuoir, mais

seulement du Seigneur Struard garde de la manche, Escossois de nation personnage, dont sa Majesté auoit faict choix & elité pour luy estre fidelle, croyant que depuis pres de sept cens ans y a que la nation Escossoise est choisie pour la garde de la personne de nos Roys tant de nuict que de iour, preferée en cela par dessus sa garde Suisse & Françoise pour sa fidelité, recogneuë & esprouuee, il ne se pourroit iamais voir qu'aucun de ceste compagnie se peust laisser emporter aux vaines promesses des ennemis de l'Estat pour par vne entresuitte mal-heureuse, se rendre tout à faict perfide traistre & desloyal à son Prince, comme cettuy-cy la esté.

Que si lors que le premier des Cesars, se vit enuironné de ses ennemis en plein Senat à Rome, il ne ietta jamais l'œil sur pas vn de ses conspirateurs fors seulement & excepté sur Brutus qui luy estoit amy domestique & si familier, qu'il ne luy auoit jamais monstré que toute sorte de preuues d'amour & d'affection, luy dict, Hé! quoy Brutus, est tu aussi vn de ceux qui ont tramé ma ruine & proscrit sur ma

vie, comme s'il eust dit, faut-il que ie croye que toy Brutus de qui i'ay tant fait d'Estat, toy que i'ay tant aymé, toy qui estois des premiers en mon Louure, des plus aduancez en mes bonnes graces, des plus proches de ma personne, faut-il, dise, qu'a present ie recognoisse que tu as traicté auec mes ennemis contre moy, que touſiours tu m'aye faict beau semblant en presence & que par derriere tu aye signé ma mort, ô Brutus, est-ce toy? autant en peut on dire de ceſt Escossois, auquelle Roy en son lict dormant mettoit sa personne & sa vie entre ses mains, croyant estre asseuré sur sa fidelité, & neantmoins, parmy tant de mines & beaux seruices auoit traitté auec les perturbateurs de son Estat, faict pratiques & monopoles auec eux tels qu'il n'est loisible à vn suiet d'en auoir seulemẽt le pẽser, aussi la Royne mere du Roy soigneuse de la grandeur de son Estat & de la conseruation de la paix pour le bien du Royaume, informée de telle prodigieuses menées en fait poursuiure la Iustice, & aussi sa Majesté par l'aduis de Nosseigneurs de sõCõseil l'ayãt fait mettre entre les mains

de Monſieur le grand Preuoſt de ſon Hoſtel, il fut condamné d'auoir la teſte trenchée & executé le 27. Feburier dernier deuant le chaſteau du Louure pour donner exemple & terreur à tous autres qui auroiẽt deſir d'entreprendre ſemblables pratiques contre le ſeruice & l'obeiſſance deuë naturellement au Roy par ſes ſuiects, & tel eſt le ſalaire & la recompenſe de ceux qui ſe bandent contre leur Prince, auquel ſeruir eſt meriter beaucoup, & deſſeruir, s'obliger a beaucoup de dangers.

FIN.